



RÈGLEMENT ET INSCRIPTION

Année 2026 – 47^{ème} édition

Le **Club Arts et Rencontres** organise dans le cadre de ses activités, un **Salon des Arts** afin de permettre à des artistes (peintres, sculpteurs, poètes, photographes, etc...) d'exposer et de proposer à la vente des œuvres personnelles.

Généralités

- Article 1 : Le Club Arts et Rencontres de l'Enclave des Papes est une association loi 1901 dont l'une des activités est l'organisation annuelle d'un **Salon des Arts**. *(Pour mémoire, les 2 autres événements majeurs : Le **Grand Prix de Poésie** de l'Enclave des Papes en juin, et le **Vide-Atelier** en mai).* Le Club organise également des conférences et des concerts tout au long de l'année.
- Article 2 : La 47^{ème} édition du Salon des Arts se tiendra du 18 au 27 septembre 2026 à l'Espace Jean DUFFARD, dans les locaux de l'ancien aquarium, 43 cours Victor Hugo 84600 VALREAS.
- Article 3 : Le Salon des Arts est ouvert aux artistes amateurs et professionnels, peintres, dessinateurs, aquarellistes, sculpteurs, céramistes, verriers, mosaïstes, poètes et photographes.

Conditions d'admission et Inscription

- Article 4 : Les artistes peuvent présenter une à cinq œuvres de leur choix quel que soit le format. Cependant, le Club Arts et Rencontres se réserve le droit de sélectionner les œuvres présentées au Salon, conformément à sa ligne de conduite et ses choix éditoriaux, sous réserve d'exigences techniques et dans la limite des places disponibles.
Le salon est exclusivement réservé aux personnes majeures.
- Article 5 : Un dossier d'inscription doit être déposé ou envoyé avant le **14 août 2026 à minuit** par courrier adressé à : Club Arts et Rencontres - Espace Jean DUFFARD - 43 cours Victor Hugo 84600 VALRÉAS) ou par courriel adressé à : artsetrencontres@gmail.com
Il devra comporter :
- Le **formulaire d'inscription** dûment rempli et signé
 - Une photographie de chaque œuvre, l'indication de ses dimensions et sa valeur (impératif pour la déclaration à l'assurance).
 - Le **règlement** par chèque ou virement

Article 6 : **Droit d'inscription**

Cotisation annuelle à l'Association à jour (obligatoire) : **20€**

Droit d'accroche pour chaque œuvre **7€**

Mode de règlement:

☐ Espèces

☐ Chèque à l'ordre : CLUB ARTS ET RENCONTRES

☐ Virement (indiquer en motif du virement : Votre NOM et SDA2027)

[RIB : CLUB ARTS ET RENCONTRES

IBAN : FR76 1130 6000 8491 4020 2605 040 Code BIC : AGRIFRPP813]

Article 7 : Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non-participation. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à titre d'indemnités.

Article 8 : Le Club Arts et Rencontres contactera les artistes pour confirmer leur participation. Dès lors, aucune œuvre ne peut être remplacée par une autre. Les dossiers d'inscriptions reçus hors délai ne seront pas pris en compte et seront renvoyés.

Installation et retrait des œuvres

Article 9 : Le Salon des Arts se tiendra à l'Espace Jean DUFFARD, dans les locaux de l'ancien aquarium, 84600 VALREAS. Il y aura possibilité de se garer momentanément à proximité pour décharger mais le stationnement devra ensuite se faire un peu plus loin.

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, troublerait le bon déroulement de la manifestation.

Article 11 : Le Club décidera de l'accrochage des œuvres et de leur emplacement. Les œuvres sont exposées telles quelles. Elles doivent être munies d'un système d'accrochage convenable sous peine de ne pas être exposées. Les photographies devront être encadrées (les sous-verres seront refusés). Au dos de chaque œuvre, doivent figurer le titre de l'œuvre, le nom et l'adresse de l'auteur. Les sculpteurs mettront leurs œuvres en situation (cela implique qu'ils aient des supports afin de mettre celles-ci en valeur).
Le transport et les emballages des œuvres sont à la charge des exposants.

Article 12 : **Dépôt des œuvres** : à l'Espace Jean DUFFARD, dans les locaux de l'ancien aquarium, 43 cours Victor Hugo 84600 VALREAS.
Pour les **peintres**, le mercredi 16 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h
Pour les **sculpteurs**, le jeudi 17 septembre de 9h à 12h.

Article 13 : **Vernissage** le vendredi 19 septembre à 18h30. Présence obligatoire.

Article 14 : **Décrochage des œuvres** : lundi 28/09 le matin de 9h à midi.

Article 15 : La **fiche d'inscription** devra être **signée** au **dépôt** et au **retrait** des œuvres.

Déroulement du Salon

Article 16 : Les permanences sont assurées par les bénévoles de Club Arts et Rencontres. Il est demandé à **chaque artiste d'assurer au moins une permanence** (matin et/ou après-midi) pendant la durée du Salon. Ce sera l'occasion d'échanger tant avec les bénévoles qu'avec



les visiteurs. Il est possible pour l'artiste d'organiser une conférence rapide sur les œuvres exposées et plus généralement son travail et sa démarche artistique.

Article 17 : Repas de clôture :

Le dernier dimanche 28/09 à 18h, nous organisons un **repas de clôture**, moment de convivialité et d'échanges, sous forme « Auberge espagnole » pour les artistes et les membres. Chacun apportant un plat salé ou sucré et/ou une boisson.

Assurances et responsabilités

Article 18 : La Ville de Valréas met à disposition les locaux de l'Espace Jean DUFFARD pour la durée de l'exposition. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire qui auront souscrit les assurances nécessaires à leur couverture. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Article 19 : Le Club Arts et Rencontres décline toute responsabilité pour les dommages qui peuvent être éventuellement causés aux œuvres en cours de transport, manutention et pendant la durée de l'exposition où elles sont manipulées et surveillées avec le plus grand soin.

Article 20 : Obligation est faite aux exposants de renoncer à tout recours contre la ville et d'obtenir de leur assurance la même renonciation sans réserve.

Article 21 : Le simple fait de participer à la présente manifestation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Engagement des artistes

Article 22 : Les artistes sélectionnés s'engagent à :

- a. Déposer les œuvres sélectionnées le jour indiqué, en cas d'impossibilité, prévenir la Présidente.
- b. Déballer eux-mêmes leurs travaux. Les emballages ne seront pas stockés par l'organisation.
- c. - Venir retirer les œuvres le jour indiqué : lundi 28/09, entre 9h à 12h.
- d. - Être présent.e ou à se faire représenter au vernissage qui aura lieu le vendredi 18 septembre 2026, à 18h30.
- e. À assurer à minima une permanence (matin et/ou après-midi) pendant la durée de l'exposition.
- f. À accepter d'être pris en photo durant le Salon des Arts. Ces photos pourront être utilisées par le Club.



Autres

- Article 23 : Les exposants ont la possibilité de fixer le prix de vente de leurs œuvres. Aucun pourcentage sur les ventes n'est prélevé, (un don à l'Association serait bien apprécié). Les œuvres ne peuvent être retirées de l'exposition avant la dernière heure de celle-ci. Les ventes se traiteront directement avec les exposants.
- Article 24 : La participation à cette manifestation implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités du déroulement de l'exposition sans restriction.
- Article 25 : Les organisateurs veilleront à faire respecter le présent règlement et tout problème le jour de la manifestation devra leur être signalé
- Article 26 : En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, le Club Arts et Rencontres se réserve le droit d'annuler ou d'écourter cette exposition et ne serait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice causé aux artistes.
- Article 27 : Le présent règlement a été validé par le Conseil d'Administration du 4/07/2026. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : artsetrencontres@gmail.com ou sur notre site internet: <https://www.poesie-arep.fr/>

Fait à Valréas le 10/07/2026

La Présidente
Françoise PLÈCHE



Club Arts et Rencontres
de l'Enclave des Papes
Espace Jean Duffard
43 cours Victor Hugo
84600 Valréas



RÈGLEMENT ET INSCRIPTION

Année 2026

NOM (en lettres capitales) :

Prénom :

Adresse Email :

Téléphone :

Adresse postale :

Code Postal : **Ville** :

Atteste avoir reçu un exemplaire du règlement du Salon des Arts, et m'engage à le lire et m'y conformer.

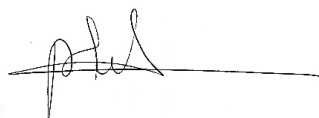
Reçu le :

Signature

L'exposant

Club Arts et Rencontres

La Présidente
Françoise PLÈCHE



Club Arts et Rencontres
de l'Enclave des Papes
Espace Jean Duffard
43 cours Victor Hugo
84600 Valréas